



L employeur propose une rupture conventionnelle

Par **Iali34**, le **23/02/2012** à **11:33**

Bonjour, rn le patron de mon marie lui a proposé une rupture conventionnelle du cdi électricien Ile de France on disant que mon marie lui coute chère. Il a 4 ans d'ancienneté dans l'entreprise et il ne veut pas accepter cette proposition. Mais le PROBLÈME c'est que celui-ci lui met la pression pour qu'il démission. Cette semaine il n'a pas travaillé comme électricien(je pense que l'entreprise à des problèmes financière et il veut se débarrassée de mon marie) mais il à travaillé dans la peinture, on lui demandant de faire de l'enduit. Et hier soir il l'appelle pour lui reprocher qu'il n'a pas assez travaillé. Je trouve qu'il harcelé moralement pour qu'il cède. Donc, il lui demande de faire autre chose que son métier et ensuite il n'ai pas content. Ma question est: est-ce qu'il doit accepter la rupture conventionnelle ou il doit d'adressé à CDP. Mon marie peut lui reproché beaucoup choses. Déjà pendant les 4 ans de travail il n'a jamais vu le médecin de travail, il n'a pas des chaussure de sécurité, il ne lui paie les indemnité de transport, il lu parle méchamment.(Un exemple un jour lui dit" qu'il va lui explosé la tête). Donc, des menaces. dommage QUE MON MARIE NE PEUT PAS ENREGISTRE les discussions. Mais, cette situation est stressante pour notre famille. Comment en sortir de cette situation? S'il accepte la rupture conventionnelle pourrai-t-il avoir droit aux assedics pendant qu'il trouve autre choses?merci d avance pour ceux qui pourront nous conseiller

Par **pat76**, le **23/02/2012** à **18:20**

BonjourrrnPas de démission, pas de rupture conventionnelle et direction l'inspection du travail pour expliquer la situation.rnrnSi l'entreprise à des difficultés financières, l'employeur devra alors envisagé un licenciement économique.rnrnQue votre mari indique à l'inspecteur du

travail qu'il n'a jamais été envoyé à la médecine du travail par son employeur.

Par **lali34**, le **23/02/2012 à 18:25**

merci pour votre aide
nil faut un rdv pour voir l'inspection de travail ou il peut aller direct?
comment faire parce qu'il doit s'absenter et le patron ne va pas apprécier
Pas facile.
merci encore

Par **pat76**, le **24/02/2012 à 13:30**

Bonjour
Voici des deux adresses de l'inspection du travail dans les Hauts-de-Seine.
Votre mari peut téléphoner pour éventuellement prendre un rendez-vous et connaître les jours et les heures d'ouverture
Inspection du travail BAGNEUX
+33 1 46 64 44 99
113 , rue Jean Marin Naudin
92220 BAGNEUX
Inspection du travail CLICHY
+33 1 55 21 20 50
15 , rue Villeneuve
92110 CLICHY

Par **lali34**, le **24/02/2012 à 13:45**

merci pour les informations
Hier il paraît que c'était calme au travail. Le patron il est juste passé pour laissé les matériels. On ne sait pas quoi faire.
Mon mari dit que la prochaine fois s'il sera méchant il va lui parler de l'Inspection du Travail. J'espère que les choses vont s'arranger.

Par **pat76**, le **24/02/2012 à 13:56**

Rebonjour
Que votre mari, sans rien dire à l'employeur se rende à l'inspection du travail pour expliquer la situation.
Il vaut mieux prévenir que guérir.